



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

**CM-2021-8 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - CANDIDATURE AU
DISPOSITIF PASS TERRITOIRES PORTE PAR LE DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE POUR DU MOBILIER VELO**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GONDRAND

S'appuyant sur les objectifs du mandat, la municipalité souhaite développer l'usage du vélo à Annonay en mettant en œuvre une politique cyclable ambitieuse. En effet, bien que peu développée à ce jour, la pratique du vélo au quotidien présente un potentiel important.

Afin d'encourager cette pratique, les objectifs à l'échelle de la ville sont, en lien avec les différents partenaires :

- De prioriser les aménagements à réaliser afin de développer une pratique sécurisée du vélo, maillant les différents quartiers, les "pôles générateurs de déplacement" (établissements scolaires, commerces, équipements sportifs...) : itinéraires balisés, réseau de cheminements sécurisés, installation d'arceaux et box vélos, etc.
- De développer les services vélo tels que la location de vélos, les ateliers de réparation, les aides à l'acquisition, etc.
- De promouvoir les mobilités actives (marche, vélo notamment) à travers des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation à la pratique du vélo.

Cette politique se définit en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Annonay Rhône Agglo et sera articulée avec le schéma mobilité bientôt élaboré à l'échelle de l'agglomération. Pour mener cette politique, les élus ont notamment mis en place un conseil des usagers du vélo à l'automne 2020.

Dans le cadre de cette politique globale, la municipalité souhaite notamment améliorer les conditions de stationnement des vélos en déployant du mobilier vélo (arceaux, box, abris notamment). Les lieux prioritaires sont les principaux "pôles générateurs de déplacement", que sont les écoles, établissements culturels et sportifs, parcs et jardins, places sur lesquelles se tiennent des marchés, aires de covoiturage, etc. Un travail va être mené avec le conseil des usagers du vélo afin de définir précisément les lieux pertinents à équiper.

Dans ce contexte, la ville d'Annonay sollicite le Département de l'Ardèche pour bénéficier de mobiliers via l'appel à projet Pass Territoires. Il s'agit de :

- Abris collectifs ouverts pour 5 vélos « Abri châtaigne » : 8 (*page 8 du catalogue mobilier vélo annexé*)

- Box sécurisés fermés doubles, décor "chataigner" : 4 (*page 11 du catalogue mobilier vélo annexé*)

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et 2253-1,

VU la délibération CM-2020-160 du 28/09/2020 relative à la création d'un conseil des usagers du vélo

VU la candidature à l'appel à projet Pass Territoires (catalogue du mobilier vélo et tableau ci-annexés)

CONSIDÉRANT le besoin d'améliorer le stationnement des vélos au moyen de dispositifs adaptés,

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la candidature relative au mobilier vélo dans le cadre de l'appel à projet Pass Territoires,

SOLLICITE le Département de l'Ardèche pour la fourniture du mobilier,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette candidature,

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/02/21
Affiché le : 08/02/21
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
Identifiant télétransmission :

2021

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021

